

	DISPOSITIF SCCELLIER CLASSIQUE		DISPOSITIF SCCELLIER INTERMEDIAIRE		DISPOSITIF BOUVARD-CENSI
	Résidence non BBC	Résidence BBC	Résidence non BBC	Résidence BBC	BOUVARD
ENGAGEMENT DE LOCATION	9 ans	9 ans	9 ans, 12 ou 15 ans	9 ans, 12 ou 15 ans	9 ans
DATE DE VALIDITE	Actes signés après le 31 janvier 2011 ou date de dépôt du PC pour un logement construit par le contribuable	Actes signés après le 31 janvier 2011 ou date de dépôt du PC pour un logement construit par le contribuable	Actes signés après le 31 janvier 2011 ou date de dépôt du PC pour un logement construit par le contribuable	Actes signés après le 31 janvier 2011 ou date de dépôt du PC pour un logement construit par le contribuable	Actes en 2011
REDUCTION D'IMPOT	13% pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence non BBC*	22% pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence respectant le label BBC Effinergie * (Bâtiments Basse consommation)	Pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence non BBC* : 13% sur 9 ans + 10% sur 6 ans, soit 23% sur 15 ans	Pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence respectant le label BBC Effinergie * (Bâtiments Basse consommation) : 22% sur 9 ans + 10% sur 6 ans, soit 32% sur 15 ans	18% pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence service + récupération de la TVA
EVOLUTION DE LA REDUCTION D'IMPOT	En 2012 : 10% pour les logement acquis dans une résidence non BBC*	En 2012 : 20% pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence respectant le label BBC Effinergie * (Bâtiments Basse consommation)	Pour les logements acquis ou construits en 2012 dans une résidence non BBC* : 9% sur 9 ans + 10% sur 6 ans, soit 19% sur 15 ans	Pour les logements acquis ou construits en 2012 dans une résidence classique respectant le label BBC Effinergie * (Bâtiments Basse consommation) : 18% sur 9 ans + 10% sur 6 ans, soit 28% sur 15 ans	18% pour les logements acquis ou construits en 2011 dans une résidence service + récupération de la TVA
PLAFOND D'INVESTISSEMENT	Les réductions sont calculées sur le prix de revient d'un logement d'une valeur de 300 000 euros HT maximum				Les réductions sont calculées sur le prix de revient d'un ou de plusieurs logements d'une valeur de 300 000 euros HT maximum
AUTRES DISPOSITIONS FISCALES	Possibilité de reporter le solde de la réduction d'impôts pendant les 6 années suivantes, en cas de réduction d'impôts supérieure à l'impôt de l'année, seulement si le logement est loué l'année du report.		Abattement 30 % sur les revenus fonciers de l'opération Possibilité de reporter le solde de la réduction d'impôts pendant les 6 années suivantes, en cas de réduction d'impôts supérieure à l'impôt de l'année, seulement si le logement est loué l'année du report.		Possibilité de reporter le solde de la réduction d'impôts pendant les 6 années suivantes, en cas de réduction d'impôts supérieure à l'impôt de l'année.
LOCATION A UN ASCENDANT OU A UN DESCENDANT HORS FOYER FISCAL	OUI	OUI	NON	NON	SO
ZONES CONCERNEES	A, Abis, B1, B2 et C (avec agrément)	A, Abis, B1, B2 et C (avec agrément)	A, Abis, B1, B2 et C (avec agrément)	A, Abis, B1, B2 et C (avec agrément)	METROPOLE Résidence services
PLAFONNEMENT DES LOYERS	21,70 €/m ² pour la zone Abis, 16,10 €/m ² pour le reste de la zone A, 13 €/m ² pour la zone B1, 10,60 €/m ² pour la zone B2 6,10 €/m ² en zone C (avec agrément)	21,70 €/m ² pour la zone Abis, 16,10 €/m ² pour le reste de la zone A, 13 €/m ² pour la zone B1, 10,60 €/m ² pour la zone B2 6,10 €/m ² en zone C (avec agrément)	17,36 €/m ² pour la zone Abis, 12,88 €/m ² pour le reste de la zone A, 10,40 €/m ² pour la zone B1, 8,48 €/m ² pour la zone B2 4,88 €/m ² en zone C (avec agrément)	17,36 €/m ² pour la zone Abis, 12,88 €/m ² pour le reste de la zone A, 10,40 €/m ² pour la zone B1, 8,48 €/m ² pour la zone B2 4,88 €/m ² en zone C (avec agrément)	SANS OBJET
INDEXATION DES PLAFONDS DE LOYERS	Les loyers sont révisés chaque année		Les loyers sont révisés chaque année		Loyers garantis fixés par le bail commercial
PLAFONDS DE RESSOURCES DES LOCATAIRES	SANS OBJET	SANS OBJET	PLAFONDS SCCELLIER SOCIAL 2011	PLAFONDS SCCELLIER SOCIAL 2012	NON

* Ceci n'est pas un label. Les projet immobilier feront l'objet d'une demande de label BBC-effinergie, Bâtiment Basse Consommation, auprès d'un organisme certificateur.